

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2023  
Délibération n°2023/050

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à 18H15, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

**Étaient présents** : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LEGER, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

**Étaient absents** : MM Damien BLANC et Vincent MAITRE

Convocation du : 16 mai 2023 - Affichage du : 16 mai 2023

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 9/ Conseillers représentés : 0

Alain EYNARD-VERRAT a été élu secrétaire de séance.

SOUS-PRÉFECTURE  
D'ALBERTVILLE

25 MAI 2023

**OBJET** : LOTISSEMENT LES NOYERS  
Conventions amiables de servitude

RÉCÉPISSÉ

En complément de la délibération n° 2023/036 du 23 mars 2023 relative à la demande d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'une servitude d'utilité publique pour la réalisation des canalisations publiques d'assainissement et d'eaux pluviales, Monsieur le Maire indique que les négociations engagées par la SAS73 avec les propriétaires pour cette servitude de passage ont débuté courant mars 2023.

Pour ce dossier, la rédaction des conventions amiables de servitude liées au lotissement LES NOYERS contractualisera les accords que la SAS73 aura obtenus. Monsieur le Maire souligne dès lors qu'il est nécessaire de désigner le 1<sup>er</sup> adjoint pour signer ces documents administratifs en vertu de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** la désignation de Monsieur Pascal PESSOZ, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour la signature des conventions amiables de servitudes liées au lotissement LES NOYERS.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 25 MAI 2023

Le Maire,

Roland DRAVET

